

# DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Monsieur Le Maire,

**DEBIT DE  
BOISSONS  
DE**  
deuxième catégorie

Je soussigné(e) : Stéphane TISSOT  
Profession : Président du CABS  
Adresse : Le Villard  
74230 SERRAVAL

ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boissons temporaire à Serraval (74230) à [Sous la Roche](#)

le 30 juin 2012

à l'occasion de festival tous au champ

Pour les associations, nombre d'autorisations obtenues dans l'année : 3

Fait à Serraval, le 09 juin 2012

Signature

## ARRETE DU MAIRE ARR\_452012

Jean-Louis RICхарME, Maire de Serraval,

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L 3335-1 et L 3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L2212-4 et L 2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L3331-1 et L 3334-2 du Code de la Santé Publique,

### ARRÊTE

Monsieur Stéphane TISSOT

Est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de [deuxième](#) Catégorie,

du 30 juin 2012 au 01 juillet 2012 jusqu'à 03 heures

à Serraval à l'occasion du festival Tous au champ.

Arrêté certifié exécutoire compte tenu :

- de sa publication le

Le Maire,

Jean-Louis RICхарME

A Serraval, le 09 juin 2012.

Le Maire,